

BON A SAVOIR

Il est indispensable d'être à jour de **tous les vaccins obligatoires** avant d'entrer en formation infirmière :



- Diphtérie
- Tétanos
- Poliomyélite
- Hépatite B

C'est une des conditions nécessaires pour être autorisé[e] à suivre la formation.

Pendant le 1^{er} mois suivant la rentrée, notre médecin reçoit chaque élève individuellement pour une visite médicale obligatoire.

RAPPEL : la vaccination contre la COVID-19 est fortement recommandée.

Le dossier médical fournit par l'étudiant, avec son dossier d'inscription de rentrée, doit donc être complet avant la rentrée !